



Traducteurs et traîtres dans le Canada français d'autrefois

Séraphin Marion, M.S.R.C.

Number 34, 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079653ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079653ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Marion, S. (1969). Traducteurs et traîtres dans le Canada français d'autrefois. *Les Cahiers des Dix*, (34), 99–117. <https://doi.org/10.7202/1079653ar>

Traducteurs et traîtres dans le Canada français d'autrefois

par SÉRAPHIN MARION, M.S.R.C.

Il y a belle lurette que le sens pratique du peuple, comme l'expérience des spécialistes, a contresigné l'aphorisme italien : *traduttore, traditore*.

Traducteurs et traîtres ont toujours abondé en pays bilingues. Mais même les pays unilingues n'ont pu se préserver là-dessus de toute atteinte. Lorsque, au début du siècle, Emile Loubet se rendit à Londres pour consolider l'Entente cordiale, les Anglais pavoisèrent maisons et rues et ménagèrent au président de la République française un enthousiaste accueil. Banderoles et drapeaux conféraient à la métropole une physionomie de jour de fête. Certaines inscriptions manifestaient au représentant de la France les sentiments de la foule à son endroit. Le libellé de l'une d'entre elles mérite de passer sinon à la postérité, du moins dans le musée des curiosités humoristiques. On désirait tout simplement traduire en français : « Long live the President ». Et l'on écrivit tranquillement : « Vive le long Président » !...

Pays unilingue, la France a toujours compté un certain nombre d'écrivains qui n'ont jamais reculé devant l'emploi de mots ou de locutions de provenance étrangère et d'un goût douteux. A quoi riment, en effet, l'usage fréquent de mots comme *ticket* et *square*, quand les mots *billets* et *carré* se trouvent depuis toujours dans le dictionnaire français ? Cette manie d'emprunter sans nécessité à une langue étrangère aboutit à des trouvailles hilarantes comme cette réclame d'un aubergiste, de la banlieue parisienne, en quête de clients anglo-saxons : « Ici on sert le five o'clock à toute heure » ! N'oublions pas non plus le « Chez Maxim's » qui signifie exacte-

ment « Chez chez Maxim » puisque, en anglais, l'apostrophe suivie d'un s après un nom indique la possession.

Au Canada français, immédiatement après la Cession, s'ouvrit l'ère d'une dualité de culture, de religions et de langues. Dès 1760, le bilinguisme s'étala chez nous. En 1764 parut le premier journal québécois, la *Gazette de Québec*, feuille bilingue. Comme on le pense bien, elle devint le rendez-vous de nos traducteurs et de nos traîtres. Traîtres d'autant plus inconscients qu'il alliaient généralement à une pauvre connaissance de leur langue maternelle une ignorance manifeste des subtilités de l'anglais. La première de ces « trahisons », j'ai cru l'avoir découverte dans le numéro du 30 juin 1768 de la *Gazette de Québec* où l'on peut lire, entre autres choses : *An Efficacious receipt for destroying bugs ; by an eminent physician*. Le traducteur supprima le point et virgule. Il en résulta la phrase que voici : *Remède efficace pour détruire les puantes d'un médecin renommé !*

Vers la fin du dernier siècle, une autre trahison eut des répercussions jusqu'en France. Au cours d'un voyage dans l'ancienne mère patrie, Mgr Labelle, alors *sous-ministre* de l'Agriculture, à Québec, dit aux journaliste parisiens qu'il était *député-ministre* : il traduisait mot à mot et malencontreusement *deputy minister*. Stupéfaction des journalistes qui se crurent en présence d'un prêtre cumulant plusieurs emplois. Mais, dans le catholique Canada français d'autrefois, pareils phénomènes devaient être de fréquente occurrence ! Toujours est-il que la presse parisienne laissa assavoir *urbi et orbi* que Mgr Labelle était *ministre* de l'Agriculture et *député* de Saint-Jérôme. Comment, en effet, expliquer autrement l'anglicisme ? Un prêtre, homme d'Etat et, par surcroît, ministre ! Cette amusante erreur fit son petit tour d'Europe et surprit même la bonne foi du *Catholic Universe*, journal américain de Cleveland. Les anticléricaux de France s'imaginèrent sans doute que nos pères, agriculteurs pour la plupart, frappés d'un esprit de paresse ou de vertige, avaient confié les destinées de l'Agriculture québécoise à un ecclésiastique. Il n'en fallait pas plus pour ancrer dans le cerveau de plusieurs Européens la conviction que le clergé catholique

jouissait d'une situation privilégiée, au Canada, et que le gouvernement de la province de Québec était une théocratie authentique ¹.

En certains quartiers, on affirme que les peuples bilingues sont des peuples inférieurs. Ce n'est ni le lieu ni l'heure de discuter cette assertion. Qu'il suffise, pour le moment, de constater que les peuples bilingues sont en butte à des difficultés quotidiennes de traduction et d'interprétation.

Le plus simple est évidemment de citer, entre guillemets ou en italique, les mots de provenance étrangère. Et si le lecteur ne comprend pas, tant pis pour lui ! Cette solution paresseuse ne semble pas déplaire à plusieurs écrivains réputés, dans la France d'hier et d'aujourd'hui.

Quand l'expression étrangère est intraduisible, il va de soi qu'elle peut s'incorporer au texte. Si l'on en croit Victor Dillard, il n'y a pas de mot français qui soit l'équivalent de *hitch-hiker* ². En 1937, la presse française commentait la conclusion d'un *gentlemen's agreement* entre la Grande-Bretagne et l'Italie. Combien d'autres vocables qui doivent passer d'une langue à une autre sans changer d'identité ³. Mais la solution est ridicule quand les mots ne constituent pas des idiotismes et se prêtent on ne peut mieux à la traduction.

Sainte-Beuve a écrit : « La dernière fatuité de Bussy avec Mme de Sévigné était de se croire un *partner* essentiel à tout l'esprit qu'elle avait ⁴. » Pourquoi cet emprunt quand le mot *partenaire* existe ? Gaston Paris a employé, sans crier gare, dans un ouvrage consacré au Moyen Age, le mot *drawback* ⁵, quand il lui était loisible d'écrire désavantage ou inconvénient. Même un homme d'Etat comme André Tardieu ne s'excuse point d'avoir recours à un anglicisme qu'il pouvait facilement éviter, dans un article sur la *Coronation* ⁶ de George VI.

1. *La Vérité*, 22 mars 1890.

2. *Les Etudes*, septembre 1939, p. 486.

3. Que faut-il penser toutefois du néologisme hilarant : *strugglefortifiers*?

On trouve le mot sous la plume de plusieurs écrivains français. Eugène Lintilhac a osé s'en servir dans son *Lesage*, à la page 173.

4. *Causeries du lundi*, t. III, p. 376.

5. *La Poésie du Moyen Age*, t. II, p. 209.

6. *Gringoire*, numéro du 21 mai 1937.

De tous les académiciens français du XXe siècle, celui qui emprunta à l'Angleterre le vocabulaire le plus considérable est incontestablement l'abbé Henri Bremond. L'auteur de la monumentale *Histoire du Sentiment religieux en France* n'hésite nullement à multiplier les mots anglais qu'il intercale dans son texte, quelquefois en temps et lieu, quelquefois à contretemps. « Rien de plus *bracing* » ; « *as a matter of course* » ; « Bérulle *the man* » ; « Vincent de Paul, le contraire d'un *humbug* » ; le *climax* d'une amplification oratoire » ; « égarer son lecteur par la *onesidedness* » ; « jeux de *puzzle* dans le salon de madame de Lafayette » : autant d'expressions qui valurent au grand académicien la réputation d'un incorrigible anglo-mane. Il arriva même que ses ennemis politiques, et notamment Léon Daudet, Charles Maurras et les amis de l'*Action Française*, l'appelèrent irrespectueusement *Miss Harriet Bremond*.

Au Canada français, est-il besoin de le dire, la plupart des gens de lettres d'autrefois accomplirent semblable besogne sans scrupule : l'incuriosité ou l'ignorance aidant, ils alignèrent maintes phrases où, sans vergogne, un substantif français était mâté d'un adjectif anglais ou vice versa. Leur prose fut bientôt hérissée de locutions attestant l'influence exagérée de la langue anglo-saxonne.

Mais il y a plus. Bon nombre de vocables anglais proviennent du latin qui a donné naissance au français. Il en résulte donc une parenté étroite entre une partie considérable des vocabulaires français et anglais. Des mots comme *constitution*, *suicide*, *rose* s'écrivent de la même manière et signifient exactement la même chose, dans l'une et l'autre langue. C'est là un grand avantage pour ceux qui désirent passer d'une langue à l'autre.

Voilà l'avvers de la médaille. En voici le revers. Souvent ces mots simultanément anglais et français ont subi, dans l'une et l'autre langue, une évolution tellement différente qu'ils en arrivent à ne plus signifier la même chose. Un des exemples les plus typiques du phénomène est le verbe *demand*. En anglais, *demand* signifie *exiger*. Il y a quelques années, la méprise d'un traducteur, à ce sujet, devint célèbre. La France *demandait* certaines concessions au gouvernement américain. Et le traducteur d'écrire :

« France *demande* . . . » Il n'en fallait pas plus pour créer un incident diplomatique. Tel est bien le domaine où l'axiome *traduttore, traditore* trouve les plus fréquentes applications. Si, au Canada, les deux langues officielles étaient le français et le chinois ou le japonais, si entre elles n'existait pas une parenté latine, que de traquenards, tendus aujourd'hui comme hier à nos traducteurs, disparaîtraient sur le coup ! Mais trêve de vaines hypothèses et regardons de plus près la réalité.

Toute qualité exagérée devient un défaut. A force de pourchasser les anglicismes, certains traducteurs, au Canada français, finissent par en voir là où il n'y en a pas, tout comme ceux qui fixent, un instant, leurs yeux sur le soleil et le retrouvent ensuite partout où ils posent leur regard. Ainsi nos traîtres pourraient se subdiviser en deux catégories : les paresseux qui laissent tout passer et les scrupuleux qui s'imaginent avoir dépiqué un anglicisme chaque fois qu'ils surprennent, dans une traduction, une expression qui se retrouve telle quelle, ou peu s'en faut, dans le texte. Donc des rigoristes et des laxistes.

Le premier groupe de ces traîtres constitue la cible de nos puristes. C'est vers lui que sont décochées presque toutes les flèches de nos Aristarques alors que l'autre groupe jouit d'une tranquillité relative. Pourquoi cette différence de traitement ? Dans le domaine de la traduction comme dans celui de la morale, les doctrines latitudinaires ou rigoristes sont également répréhensibles.

Le Canada français ne manque pas de manuels de traduction qui, pour certains, jouent le rôle de baguettes divinatoires au moyen desquelles on s'évertue à découvrir les sources d'anglicismes cachées. Sait-on que le premier ouvrage du genre émane de la plume d'un rigoriste ? Il répond au nom solennel de François-Michel-Maximilien-Uncas Bibaud. Et le titre de l'ouvrage est encore plus bizarre et plus long que le nom de l'auteur : *Le Mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada rédigé dans un hameau de la seigneurie Deguire en 1870 ; revu à Montréal en 1876 et 1878*⁷.

7. L'article consacré à Maximilien Bibaud, dans le *Dictionnaire Général du Canada*, du P. Louis Le Jeune, O.M.I., ne mentionne pas cette brochure.

C'est J.-B. Payette, dont l'atelier était situé au numéro 32 de la rue Bonsecours, à Montréal, qui imprima cette brochure, en 1879.

Maximilien Bibaud — car c'est ainsi qu'il est connu dans le minuscule panthéon des Lettres canadiennes du XIX^e siècle — n'avait rien d'un aigle. Michel Bibaud, son père, qui se piquait, lui aussi, de littérature, composa, en 1830, notre premier recueil de poésies : *Epîtres, Satires, Chansons, Epigrammes et autres pièces de vers*. A n'en pas douter, le père et le fils affectionnaient les titres longs. Là-dessus Maximilien est un bon chien qui chasse de race.

Bourgeois satisfait, vétilleux bureaucrate, Michel Bibaud se crut capable de chevaucher Pégase, parce qu'il ne lui déplaisait pas de laisser tomber de sa plume, à la queue leu leu, des alexandrins généralement incolores, inodores et sans envol⁸. Tel père, tel fils : Maximilien est l'auteur de plusieurs ouvrages ternes et ennuyeux comme la pluie. Ses *Commentaires sur les lois du Bas-Canada*, au dire de deux spécialistes en la matière, sont « sans ordre, ni logique et gâtés d'un pédantisme ridicule⁹ ».

La même remarque s'applique on ne peut mieux au *Mémorial*.

Mémorial ? Voilà une première faute qui se révèle dans le titre lui-même, puisqu'il ne s'agit, en l'occurrence, ni d'une affaire diplomatique, ni d'un ouvrage où sont consignés des faits mémorables, ni d'une question commerciale, mais bien d'une revue des manquements à la langue française, au Canada. Et la première ligne de l'avant-propos renferme un affreux anglicisme : « Faut-il avouer que nous avons été *anxieux* de nous assurer l'initiative d'un travail... »

Le pauvre homme voulait dire *désireux* : il ignore que le mot *anxieux* signifie soucieux, inquiet.

8. Au lecteur désireux d'obtenir de plus amples renseignements sur le recueil, qu'il me soit permis de signaler le chapitre IV du tome III de mes *Lettres canadiennes d'autrefois*.

9. Louis Le Jeune, O.M.I., *Dictionnaire Général du Canada*, t. I p. 170.

C'est lui qui se pose en défenseur jaloux des subtilités de la langue française et en une manière de chevalier errant qui dénonce barbarismes, anglicismes, solécismes et toutes les incorrections de style de ses confrères. Eux eussent pu lui rétorquer : « Médecin, guéris toi toi-même. »

Ecrivain incorrect, Maximilien Bibaud dissimule mal, dans cet avant-propos également, un pédantisme de la plus mauvaise venue. Il prétend être le premier qui ait étudié les déficiences de la langue française au Canada. Tâche ardue assurément mais qui n'est pas sans compensation : elle réserve à celui qui l'accepte la possibilité de cueillir une « *primerolle* de bonne odeur ». *Prime-rolle* ! C'est le nom normand de la primevère. Voilà qui eût fait sursauter le regretté Frère Marie-Victorin. Deux pages plus loin, Bibaud prend des airs de puriste en s'adressant à ceux qui sont friands de « disquisition ». Il se croit érudit ou lettré ; il n'est que savantasse.

Evidemment l'opuscule renferme, avec beaucoup de paille, un peu de bon grain. Nous savons gré à Bibaud de dénoncer certains anglicismes qui, dès 1870, ont déjà plongé de profondes racines dans le sol canadien-français : *référer* cet écrit au comité *appointed* pour l'*établissement* en *question* ; prisonniers *civils* ; un tel a reçu des *argents* ; il est à son *office* ; aller chercher des *crackers* à la *grocerie* ; *faire application* ; *plateforme* électorale ; *payer* une visite ; *adresser* un auditoire et combien d'autres locutions vicieuses qui ne sont pas encore extirpées de nos milieux populaires.

L'auteur dénonce surtout les logogriphes que comportent trop souvent les plaidoiries des avocats canadiens, ainsi que les procès-verbaux de certaines séances tenues au palais de justice, à Montréal et à Québec, vers le milieu du siècle dernier :

« L'un avait *payé* la plus grande attention à ce qui était *tombé* du savant *conseil* du demandeur. Un autre ne pouvait concevoir qu'on pût faire cette objection à un *writ retournable* dans le terme précédent, qui avait été servi *sur* le défendeur plus de quinze jours avant que l'action instituée eût été *retournée*. Le défenseur était *trop tard* dans l'*étage* de cette cause. Un troisième demanda comment le savant *conseil* pouvait *entretenir* l'idée que les offres qu'il faisait de *filer* la somme de... à la

suite des raisons qu'il avait *plaidées* à cette action, pussent le décharger d'une demande fondée sur un acte qu'il ne pouvait renier ; au surplus, un tel *reniement* ne pouvait lui procurer un tel bénéfice ; il lui aurait fallu s'inscrire en faux. *À la face* de la déclaration, la demande était fondée sur un *record* qui, lui-même, *à sa face*, faisait loi. Un quatrième demandait à *fixer* une cause pour *l'évidence* sur quelque objet particulier de la cause ; il disait que *l'issue était jointe* sur ce point. Son adversaire *était positif* à dire qu'on ne pouvait recevoir cette *application* ; la Cour l'avait décidé plusieurs fois ; il en pouvait citer plusieurs *instances*. Un cinquième disait qu'il ne pouvait *arguer* sa *motion* faute de *notice* ; mais que si le demandeur voulait la prendre en forme de règle de *montrer cause*, il consentirait à l'argument pour le lendemain ¹⁰ ».

Après avoir lu ces lignes, rendez-vous d'amphibologies, de barbarismes, de solécismes et de locutions vicieuses de plus d'une espèce, on vient bien près de souscrire au paradoxe de Chapelain, traducteur bienveillant — et harassé — de *Guzman d'Alfarache* : « Traduire, dit-il dans *l'Avertissement au lecteur*, est une chose vile, et la traduction, en ceux qui la professent, présuppose une bassesse de courage et un ravalement d'esprit ¹¹ » Chapelain, est-il besoin de le faire observer, ne vivait pas à une époque où les distances abolies, ou peu s'en faut, ainsi que la multiplicité des échanges internationaux, accroissent d'autant l'échange nécessaire des valeurs intellectuelles. Ce sont les traducteurs, et eux seuls, qui peuvent mettre à la disposition des masses unilingues les chefs-d'œuvre littéraires provenant de l'étranger. Sans de bons traducteurs, nulle assimilation possible, sauf chez une élite, de ces précieux apports. Si leur tâche est ingrate, ils ont la consolation de faciliter l'entente entre les peuples, au moment où le monde en déroute réclame une unité de pensée et d'action.

Bibaud a conscience des dangers auxquels sont voués les traducteurs canadiens-français de 1870. Pourquoi faut-il que cet écrivain poussif ait inutilement alourdi leur fardeau en dénonçant, dans leurs traductions, des incorrections qui n'en sont pas ?

10. *Le Mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada*, p. 53.

11. J.-E. Fidaio-Justiniani, *Qu'est-ce qu'un Classique?*, p. 30.

Il trouva bientôt chaussure à son pied. Vers la fin de l'année 1879, c'est-à-dire quelques mois après la publication de l'opuscule, Jules Airvaux, qui maniait alors aussi bien que quiconque une plume fine et délurée, déranga les idées préconçues de Bibaud et invita lecteurs du *Mémorial* à ne pas se laisser piper par les ukases d'un pseudo-lexicographe. Le plaisant de l'affaire, c'est que, sur l'article de la lexicographie, Airvaux s'y connaît beaucoup mieux que Bibaud ; pour rien au monde il ne voudrait parapher la prose du *Mémorial*.

Il a d'abord hésité devant la difficulté de répondre à Bibaud et de blesser ainsi l'amour-propre de celui qui là-dessus croit être la loi et les prophètes. Puis il a cédé à des considérations supérieures : la double nécessité de prémunir la jeunesse contre de pareilles fautes et de révéler aux étrangers le vrai visage lexicographique du Canada français.

Prestement il perce un premier abcès :

- « D'abord, M. Bibaud se paye le luxe d'une orthographe à lui seul.
- Ainsi il écrit complotter pour comploter, — conçonne pour consonne, — primerolle pour primerole, — il coure pour il court, — sourire pour sourire, — Théophile Gauthier pour Théophile Gautier, — poésie pour poésie — géôle pour geole, — othoëpie pour orthoëpie, — apropos et àpropos pour à propos, — tout-à-fait pour tout à fait, — mal-à-propos pour mal à propos, — contre-sens pour contresens, — appelle, rappèle, diamant, dabord, Néponucène, parenthèse, etc. Et n'allons pas croire que ce soient là des erreurs typographiques : oh ! non : elles sont presque toutes répétées à divers endroits du livre — et en particulier Néponucène, conçonne, appelle et rappèle.
- Cette manie de faire de l'orthographe de fantaisie joue quelquefois de mauvais tours à M. Bibaud. Ainsi, il nous avertit que les mots bavacer, cuisener, enmancher, allegiance, exclavagiste, cogilatif, waggon, bifteak, roast-beef, notaresse, mèque, abryer, greyer, stoper, rebâcher, racoquillé, plée, ne sont pas français, vu qu'il n'a pu les découvrir dans aucun dictionnaire probablement. Parbleu ! il a raison, car, à part le dernier qui, épelé de cette façon, signifie encore un genre d'insecte hemiptère, tous ces mots ne s'écrivent ainsi que dans l'imagination de M. Bibaud. Dans les dictionnaires, ils s'écrivent tout bon-

nement, bavasser, cuisiner, emmancher, allégeance, esclavagiste, cogitatif, wagon, bifteck, rosbif, notairesse, mais que, abrier, gréer, stopper, rabâcher, recoquillé, et enfin pellée, pelletée ou pellerée¹². »

Bibaud multiplie les accents circonflexes sur des mots qui ne les réclament en aucune façon. Cette manie n'échappe pas au regard inquisiteur d'Airvaux qui ajoute :

« Bibaud en risque même deux sur Saint-Malo, le malheureux : St.Mâlô ! Voilà un saint bien coiffé ! M. Bibaud aura résolu la difficulté de faire cinq fautes de français dans un nom de ville. Comptons : l'abréviation, une ! le point, deux ! le trait d'union qui manque, trois ! et les deux accents circonflexes, cinq ! O patrie de Jacques Cartier, c'est un prétendu historien canadien qui torture et estropie ainsi ton nom historique, si euphonique et si populaire ! Ingratitude ! »

Au dire de Bibaud, certains mots comme abryer¹³, tanner, butin, train, rafistoler ne sont pas français. Jules Airvaux lui démontre le contraire avec, à l'appui, des exemples cueillis dans Littré, Larousse ainsi que dans le Dictionnaire de l'Académie.

Mais là où Bibaud déraisonne pour de bon, c'est quand il proscribit l'usage du verbe *lancer* dans des expressions comme *lancer un message*. Jules Airvaux le tance de la belle manière :

« Le mot message, signifiant communication officielle, est depuis longtemps d'un usage général et dans la presse et dans les chambres françaises. Le mot et la chose se sont introduits en France sous la constitution de l'an III de la République, qui établissait le Directoire. Du reste, l'opinion de l'Académie vaut bien celle de M. Bibaud, et l'on trouve écrit en toutes lettres dans son dictionnaire : Le MESSAGE du président des Etats-Unis...

« Larousse, Littré et l'Académie vous diront que le mot lancer s'emploie au figuré dans le sens d'émettre, de produire, de publier, de promulguer ; et qu'on peut dire fort bien : lancer une bulle, un pamphlet, un prospectus...

12. *L'Opinion publique*, 9 octobre 1879.

13. Au sujet de ce mot, il convient de citer la remarque de Jules Airvaux : «Ecrivons abrier et nous trouverons dans Larousse qu'il signifie mettre à l'abri du vent. Un rocher élevé, un bloc de glace, un îlot, peuvent ABRIER un bâtiment. (BARON DE BONNEFOUX.) On le trouve aussi dans Littré. Dans beaucoup de provinces, surtout en Normandie, on dit encore vulgairement abrier pour couvrir.»

- « Le plus cocasse c'est que M. Bibaud prend la peine de mettre une note au bas de la page pour assurer à Mgr Taschereau qu'il n'a jamais eu l'intention de lui attribuer une phrase aussi... académique ! Après cela il faudrait tirer l'échelle¹⁴ » !

Et le sagace critique de tirer de tout cela l'amusante et pittoresque conclusion que voici :

- « *Le Mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française au Canada ?* C'est bien là la plus triste des vicissitudes qu'elle pût éprouver, cette pauvre langue ; et, s'il y a progrès, c'est assurément dans le sens de la queue des vaches — en descendant. »

La troisième partie de l'étude de Jules Airvaux est intégralement consacrée aux prétendus anglicismes que mentionne Bibaud. C'est assurément celle qui mérite le mieux de retenir notre attention : c'est elle surtout qui a dû laisser penaud le Vaugelas canadien au petit pied.

- « Vous dites, M. Bibaud, que le verbe lamenter, à l'actif, est un anglicisme. En bien, vous avez tort. Larousse dit : LAMENTER la mort d'un père ; Chateaubriand : Je LAMENTE les adversités de la race de saint Louis ; et l'Académie : LAMENTER son malheur... »
- « Vous dites que le mot lever, dans le sens de réception, est un anglicisme, une corruption du mot *levée*. Mais, au contraire, c'est le mot anglais qui est une corruption du mot français lever. Grand lever, petit lever, ainsi appelés parce que, à l'origine, ces réceptions, réglées par une étiquette spéciale, se faisaient au lever même du roi. (L'ACADÉMIE)

« Vous dites que les mots édition illustrée constituent un anglicisme. Détrompez-vous, M. Bibaud ; c'est d'excellent français, comme vous pouvez vous en convaincre en ouvrant le dictionnaire de l'Académie, ou seulement en jetant un coup d'oeil sur le titre des journaux parisiens *Le Monde Illustré*, *L'Univers Illustré* et *L'Illustration*, dont la partie littéraire a été — si elle ne l'est encore — confiée à des puristes comme Edmond Texier, Francisque Sarcey, Jules Claretie et Wailly.

- « Vous dites que le mot *allegiance* est un anglicisme. C'est plus que cela, c'est même un mot tout à fait anglais. Seulement

14. *L'Opinion publique*, 16 octobre 1879.

nous avons, nous, le mot allégeance qui lui est équivalent et qui est en même temps français pur sang. Serment D'AL-LÉGEANCE. (L'ACADÉMIE) Toujours faut-il qu'on sache épeler les mots pour les trouver dans les vocabulaires, serait-ce même dans celui de Bénard. . .

- Waggon vous déplaît, retranchez un g, comme l'Académie et réconciliez-vous avec lui.
- Vous soulignez partout le mot adresse dans le sens de document, de félicitation, etc. Ne prenez pas cette peine : c'est une expression on ne peut plus correcte. . .
- Un autre anglicisme, suivant M. Bibaud, c'est le mot succéder dans le sens d'avoir du succès. Il lui consacre une page entière. Eh bien, là encore, M. Bibaud se blouse. Tout SUCCÈDE à cet homme. (LAROUSSE)

Qui sait se modérer, s'il veut, tout lui SUCCÈDE.

Rotrou.

Tout SUCCÈDE, madame, à mon empressement.

Racine.

- Si l'on en croyait M. Bibaud, célèbre pour serait un autre anglicisme ; et pourtant, je lis dans Chateaubriand : Pélisson est CÉLÈBRE POUR avoir élevé une araignée. On dit : Un homme CÉLÈBRE PAR ses vertus ; mais on doit dire d'un autre côté : La France est CÉLÈBRE POUR ses bons vins. Que M. Bibaud s'en prenne encore une fois à l'Académie !
- Décliner un honneur ; voilà encore un anglicisme au dire de M. Bibaud. Tout le monde n'est pas de son avis, puisque Larousse dit : C'est un honneur qui ne peut se DÉCLINER ; et Littré : Il DÉCLINA l'honneur qu'on voulait lui faire ¹⁵ » !

Vient ensuite une série d'arguments *ad hominem*. Sévère pour ses confrères, Bibaud est large quand c'est lui qui tient la plume.

Le titre de sa brochure comporte l'expression *en Canada*. Là-dessus Jules Airvaux prend la mouche :

- *En* ne se met que devant les noms de pays du genre féminin : En France, en Chine, en Belgique, en Australie, en Algérie, en

15. *L'Opinion publique*, 23 octobre 1879.

Amérique, en Angleterre, en Normandie, etc. Les noms masculins prennent *au* : au Japon, au Mexique, au Nebraska, au Colorado, au Perche, au Maine, au Poitou, au Canada. Il n'y a d'exception que pour le Portugal et le Danemark qui prennent indifféremment l'un ou l'autre. Il est vrai qu'on dit aussi en Béarn, mais on dit plus généralement et mieux dans le Béarn. »

Ici Bibaud aurait pu faire observer à son contradicteur que cette expression se rencontre dans nombre d'anciens documents rédigés au Canada sous le régime français, alors que la colonie était vierge d'anglicismes.

- « Un autre, anglicisme à l'actif de M. Bibaud, c'est représentation THÉÂTRALE, pour *theatrical performance*. En français l'épithète théâtrale signifie, qui a rapport au théâtre, ou qui rappelle le théâtre. Situation THÉÂTRALE, un débit THÉÂTRAL, des moeurs THÉÂTRALES. C'est représentation DRAMATIQUE qu'il fallait dire, et non représentation THÉÂTRALE, ce qui signifie tout autre chose que ce que l'auteur a dans l'esprit.
- « M. Bibaud emploie encore les mots français éditeurs dans le sens de l'expression anglaise *editors* (rédacteurs), et préserver (*to preserve*) dans le sens de conserver, ce qui constitue deux anglicismes atroces ; de même que le mot cité (*city*) que nous employons improprement ici dans le sens de ville.
- « Il est vrai que M. Bibaud nous avertit « qu'on traduit fort mal en Canada. » Il aurait pu ajouter : surtout dans le cabinet de travail de l'auteur. »

Dans la dernière partie de son étude, Jules Airvaux donne à Bibaud quelques vilaines chiquenaudes.

L'auteur du *Mémorial* avait cru surprendre plusieurs fois Garneau en flagrant délit d'anglicisme. Ami de Garneau, Jules Airvaux entend bien venger l'historien national du Canada français. A coups de dictionnaire, il démontre que les expressions *se référer à et s'en référer à* sont bien françaises. Le mot *dépense*, dans le sens de lieu où l'on serre les provisions, s'emploie en France comme au Canada.

Jules Airvaux dresse une dernière liste des fautes de Bibaud et il lui décoche, à la fin de la fastidieuse énumération, une flèche

de Parthe : « Tout cela est un langage barbare — huron, iroquois ou algonquin — que M. Bibaud aura probablement contracté dans la fréquentation des *Sagamos Illustres*. » Trait cruel ! *Sagamos Illustres* est, en abrégé, le titre d'un autre ouvrage de Bibaud, travail indigeste au style rococo.

Avant de tirer sa révérence à Bibaud, Jules Airvaux signale de nouveau certains barbarismes de l'auteur du *Mémorial*, auxquels s'allient fréquemment des néologismes d'un goût douteux et des expressions d'un pédantisme consommé. Exemples ? *Archipéracite* qui signifierait président d'académie chez les Juifs ; *dépopulateur*, *idiomiste* ; le *xénophane* John Lambert (l'auteur a sans doute confondu *xénophane* et *xénophobe*). Puis le mot de la fin :

« *Montréalais* donne sur les nerfs de M. Bibaud ; savez-vous pourquoi ? C'est parce que ce mot rime avec *laid*. D'un autre côté, il approuve *Sorelois*, bien que celui-ci rime avec *oie*. C'est pousser trop loin, suivant moi, l'amour de l'euphonie. Les ouvrages de Bibaud riment bien avec *beaux*, et personne, que je sache, ne s'est encore avisé de trouver là un rapprochement que condamneraient impitoyablement le goût, la grammaire et le bon sens¹⁶ ».

Ainsi Jules Airvaux a peint Bibaud tantôt en face, tantôt de profil, tantôt de biais ; mais tous ces portraits se ressemblent ; tous exhibent un personnage bouffi d'orgueil et de suffisance, qui ne vide nullement des questions de sémantique, mais papillonne autour de problèmes dont la solution ne relève pas de sa compétence. Son irruption dans la philologie lui valut le châtement d'en sortir quinaud à la suite d'une réprimande méritée.

★ ★ ★

Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1881, parut le *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn. Bardé de fautes, hérissé de prétendus anglicismes ou barbarismes qui n'étaient rien de moins que des expressions authentiquement françaises, il connut le sort du *Mémorial* et disparut bientôt, lui aussi, dans la nécropole des productions mort-nées. Il succomba sous les coups de Jules-Paul Tardivel, alors que Jules Airvaux s'était attaqué au *Mémorial*. Dans

16. *L'Opinion publique*, 30 octobre 1879.

l'un et l'autre cas, c'est donc un *Jules* qui s'est constitué le défenseur de la saine lexicographie française. Au vrai, Jules Airvaux ne serait-il pas le pseudonyme de Jules-Paul Tardivel ? Il s'en faut de peu que le mot *Airvaux* ne soit l'anagramme du mot *Tardivel*. En 1879, Tardivel ne possédait pas un journal ; force lui était peut-être de signer ses articles d'un nom d'emprunt. Toujours est-il que les articles de Jules Airvaux et ceux de Jules-Paul Tardivel se ressemblent comme des frères. Tous procèdent d'un même fonds de solide bons sens et d'érudition.

Dès les premières pages de son ouvrage, Oscar Dunn établit une distinction qui prête tout de suite le flanc à la critique. A son sentiment, il n'existe que deux sortes d'anglicismes : des mots anglais incorporés au français ; des tournures de phrases empruntées à l'anglais. A quoi Tardivel répond que l'adoption légitime d'un mot anglais ne constitue pas un anglicisme : « ainsi le mot *steamer*, qu'on trouve dans le dictionnaire de l'Académie, n'est pas un anglicisme du tout ; c'est un mot emprunté à l'anglais, voilà tout. » Le pire des anglicismes, celui qui ravage le Canada, c'est « l'anglicisme de la signification ; on donne à un mot français une signification anglaise ». Exemple ? Le substantif *appointment* qui est bien français, mais ne signifie pas nomination à un poste.

Après avoir ainsi éclairé la lanterne de Dunn, Tardivel scrute les coins et recoins de l'ouvrage où se nichent maintes erreurs. Il procède par ordre alphabétique. Il s'ensuit une énumération qui n'a rien de folichon. Toutefois quelques-uns de ces paragraphes ont conservé encore, en plein XXe siècle, leur mordant et leur sève. Lisons-les sans plus tarder, afin de les défendre d'un injuste oubli.

Dunn prétend que *acte*, dans le sens de loi, n'est pas français. Et Tardivel de rétorquer :

« D'après Littré et Larousse *acte* signifie : « Décision de l'autorité publique. Acte d'amnistie. Je signe le premier cet acte vénérable, Qui par tous les partis fut longtemps désiré. J. Chenier. Chs IX. » *Acte* dans le sens de loi est donc français. Mais l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord* est affreux, non à cause du mot *acte* mais bien à cause de l'Amérique Britannique du Nord qui ne signifie rien du tout ¹⁷ ».

17. *La Vérité*, 14 janvier 1882.

Dunn déplore l'usage fréquent, au Canada, du mot *bill* qui signifie projet de loi. Tardivel fait sa leçon au puriste :

- M. Dunn est bien trop difficile. Le mot *bill* se trouve dans Landais, Littré, Larousse, Bescherelle, et jusque dans le dictionnaire de l'Académie. Montesquieu et Chateaubriand l'ont employé. Que faut-il donc pour qu'un mot soit français aux yeux de notre rigoriste ? »

Le mot *contrôlable* dans le sens de *susceptible de contrôle* soulève l'ire de Dunn. Tardivel s'en accommoderait volontiers : le mot *incontrôlable* n'est-il pas partout admis ? Souvent Bibaud ne trouvait pas, et pour cause, certains mots dans le dictionnaire : il les orthographiait mal ! La même mésaventure arrive à Dunn qui affirme sans rire avoir vainement cherché, dans son dictionnaire, le mot *courrailler*. Cet insuccès s'explique : ce verbe s'écrit avec un *r*¹⁸. Selon Dunn, *écarir* ne serait pas français. « Un peu d'orthographe, M. Dunn, s'il vous plaît, demande Tardivel. Cherchez le mot *équarrir* et vous m'en donnerez des nouvelles dans la prochaine édition de votre glossaire¹⁹. »

Puis une intéressante remarque sur le mot *habitant* qui devait ultérieurement faire couler beaucoup d'encre et vider, entre autres encriers, celui du regretté Georges Bouchard :

- *Habitant*. Le paysan n'existant pas au Canada, nous disons « Un habitant » pour un *cultivateur*. Conservons le mot.
- Sans doute, conservons le mot, mais il me semble que M. Dunn aurait dû nous en expliquer l'origine.
- On sait qu'aux commencements de la colonie, les cultivateurs étaient les seuls qui demeuraient au pays d'une manière permanente ; ils étaient les seuls véritables *habitants* ; les autres, les soldats, les marchands, les aventuriers etc., ne venaient pas au Canada avec l'intention de s'y établir. On le voit, le mot *habitant* a une origine tout à fait honorable²⁰ ».

Dunn s'imaginait que l'expression *j'ai ordre de* est un anglicisme canadien-français. Ici Tardivel s'amuse aux dépens du malheureux lexicographe :

18. Ces articles du rédacteur en chef de la *Vérité* engendrèrent une petite polémique avec le *Travailleur* de Worcester, dans ce qui était alors le lointain Massachusetts. Le rédacteur de l'hebdomadaire franco-américain n'a pu trouver le mot courailler — même avec un *r* — dans son dictionnaire. Tardivel le prie alors de regarder dans le premier tome de Littré, à la page 852. Ceux qui sont friands de tous les détails sur la polémique peuvent lire là-dessus la page 3 de la *Vérité*, numéro du 18 mars 1882.

19. La *Vérité*, 28 janvier 1882.

- Ah ! *J'ai ordre de* est une expression canadienne ? Bossuet, quoique grand homme, n'était pourtant pas Canadien ; cependant il a dit : Il se trouve parmi les Romains plus de gens punis pour avoir combattu sans en *avoir ordre* que pour avoir lâché pied et quitté leur poste. Et si cela ne convainc pas notre incrédule, voici une phrase tirée de Fénelon, autre écrivain distingué qui n'avait pas l'avantage d'être Canadien : « *Il avait ordre de le conduire à Salente*²¹. »

Quelques paragraphes plus loin, Tardivel récidive. A Dunn qui demande de traduire *policeman* par *homme de police*, le critique fait la pertinente remarque que voici :

- Voilà du nouveau ! Un mot anglais traduit par un anglicisme. *Homme de police* est affreux ; c'est cent fois pire que *policeman*. Il faut dire : *Agent de police, Sergent de ville, ou Gardien de la paix* ».

Le pseudo-lexicographe veut faire accroire à ses lecteurs que *sabat* est un mot employé uniquement en Picardie ; ainsi les Canadiens auraient tort de l'utiliser à tout propos, dans le sens de bruit. De nouveau la repartie de Tardivel coule de source :

- Encore un exemple de l'immense avantage qu'il y a pour un faiseur de glossaires de posséder un peu d'orthographe. Si M. Dunn s'était avisé de chercher *sabat*, avec deux *b*, il l'aurait trouvé dans n'importe quel dictionnaire de la langue française, même dans celui de l'Académie. Tous les lexicographes donnent *sabbat* comme signifiant *grand bruit, grand tumulte*²² ».

Décidément Tardivel a trouvé une excellente veine qu'il entend bien exploiter à fond, afin d'en obtenir un rendement maximum :

- *Saucer*, dit M. Dunn. *Se saucer* dans l'eau pour se plonger.»
- Or, cette jolie expression, que notre auteur considère comme *canadienne*, est consacrée par l'Académie ! En effet le dictionnaire des quarante immortels dit : « Il a été *saucé* dans la boue, dans le ruisseau. » M. Dunn doit être convaincu, à l'heure qu'il est, que la langue *canadienne* est plus française qu'il ne le croyait. Voici, du reste, un autre exemple qui achèvera de convaincre l'auteur du *glossaire* qu'il est bien trop exclusif.

20. *La Vérité*, 25 février 1882.

21. *La Vérité*, 4 mars 1882.

22. *La Vérité*, 11 mars 1882.

« *Savon*, dit M. Dunn, » Donner un savon. « Pop. Can. Gronder, réprimander vertement. »

« Le malheur est que cette expression *canadienne* se trouve dans Littré et... l'Académie.

« Secouer. Gourmander, malmener. »

« Même absence d'exactitude ; *secouer*, dans le sens des *réprimander*, gronder, est consacré par l'Académie. Décidément, il est plus difficile qu'on ne le pensait de faire un *Glossaire franco-canadien*. »

* * *

N'attachons pas à ces incidents plus d'importance qu'ils n'en méritent, mais profitons de la leçon qu'il nous offrent. Surveillons toujours notre langage. Faisons en sorte que le français reste, même au Canada, une langue d'une cristalline limpidité, la langue diplomatique par excellence. L'article XV du traité russo-japonais, conclu au début du siècle, place sur un pied d'égalité les versions anglaise et française de l'entente ; mais « en cas de contestation dans l'interprétation, le texte français fera foi ». Bel hommage rendu à Sa Majesté la langue française : pour chacun de ses loyaux sujets, les mots ne sont pas des manteaux sous lesquels se dissimulent les pensées.

D'autre part, ne multiplions pas, comme à plaisir, les difficultés — déjà si nombreuses — que présente la langue française. En de pareilles conjonctures, il serait messéant de faire la petite bouche ou de renchérir sur les exigences des Français de France. Convierait-il de vouer aux gémonies les Canadiens qui emploient maladroitement *réaliser*, dans le sens de *constater*, alors que le cardinal Gerlier, au cours d'une allocution prononcée à Rome, en 1937, a dit : « Je reste bouleversé devant cet honneur *réalisant* ce qu'il représente²³ », alors que Pierre l'Ermite a écrit : « L'Angleterre vote plus de cent milliards d'armement nouveaux pour se défendre. Cela encore, le réalisez-vous²⁴ ? »

Certains proscrivent l'emploi du mot *activité* au pluriel, quoiqu'il s'étale dans les meilleures revues de la France contemporaine et que des académiciens authentiques ne le répudient en aucune

façon. Les *activités*²⁵ ; les *activités* honnêtes²⁶ ; toutes les *activités* de l'Assemblée de Genève²⁷ : autant de preuves entre beaucoup d'autres, que le mot, au pluriel, a déjà conquis son droit de cité en France.

Combien de fois, au Canada français, certains guetteurs au créneau du patrimoine linguistique ont mis leurs gens en garde contre l'expression *il est supposé* ; ils y flairaient un anglicisme, une traduction littérale de *he is supposed to*. Libre à eux, si le cœur leur en dit, d'écrire *il est censé*. Mais pourquoi semble-ils ignorer l'existence de phrases comme celles-ci qui sont cueillies dans les ouvrages d'auteurs réputés : « Rodrigue était *supposé* se donner du repos²⁸ ; soutenir des propositions *supposées* indifférentes²⁹ ; celui qui chante ou est *supposé* chanter³⁰ ; « événements *supposés* providentiels³¹ ».

Etre simultanément rétif à la routine et à la contrainte ; éviter la paresse et les excès de zèle ; ne pas fermer les yeux sur de véritables anglicismes, mais ne pas en voir partout, sans motif : autant d'excellentes consignes pour les traducteurs canadiens, au XXe siècle comme au XIXe. Bibaud et Dunn auront surtout réussi à démontrer que, dès 1879, certains des nôtres ont voulu rendre des oracles ridicules sur des questions d'orthographe et de grammaire et être, en matière de langage, plus royalistes que le roi.



23. *La Croix*, 18 décembre 1937.

24. *La Croix*, 16 janvier 1938.

25. Henri Bremond, *Histoire du sentiment religieux en France*, t. II, p. 164.

26. *Les Etudes*, 5 juillet 1924, p. 103.

27. *Les Etudes*, 5 novembre 1936, p. 400.

28. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. 7, p. 292.

29. Lamennais, *Etudes*, t. 121, p. 214.

30. Littré, *Dictionnaire*, t. I, p. 554.

31. *Les samedis de Lancelot*, p. 222.